CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E36293** **VALABLE JUSQU'AU** **14/10/2027**

ÉDITÉ LE 20/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1996

Raison sociale : GUILLEMOT MENUISERIE AGENCEMENT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 12/02/2026

Capital : 11 433

RUE DE BOURGOGNE
89250 CHEMILLY-SUR-YONNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AUXERRE 404475956

Siret : 404 475 956 00029

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 404475956

Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 74550700

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 74550700

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 03 86 40 11 04 **Fax :**

Portable : 06 88 24 51 23

Responsabilité légale :
SAS LANOTRE (948 464 128) / MONGIN PATRICK PRÉSIDENT / PATRICK MONGIN SAS LANOTRE - PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : administration@gma89.fr

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 171 310 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4323	Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois (Technicité supérieure)	11	15/10/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/10/2026 13:43

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.